

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

**COMMUNE DE TRAPPES**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2026-19

Objet : Désignation d'un titulaire et d'un suppléant, représentants du Conseil municipal de la ville de Trappes, appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE)

**Séance du 30 mars 2026**

**L'an deux mille vingt six, le trente mars, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,**

**Présidence :**

Monsieur le Maire Ali RABEH

**Présents :** Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOUALI, Marie-Pierre FILY, Florence ABIVEN, Julien CHESNEAU, Aïcha BORGES, Nora FALK, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL, Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Chaineze LAABOULI-JAKOUM, Florian SORIN, Ayoub CHENNOUFI, Fouzi BENTALEB, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU.

**Absents excusés représentés :**

Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI  
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI  
Othman ERRAFYQY représenté par Pierre BASDEVANT  
Fiona HUGO représentée par Catherine CHABAY  
Lucien PIRON représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Jules CHAMOUX, Nelly LOUIS, Pascal TRAN, Nahida Aoustin, Pierre-Jean TISSERAND, Stéphane DREYFUS, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

2026-19

**Objet : Désignation d'un titulaire et d'un suppléant, représentants du Conseil municipal de la ville de Trappes, appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE)**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.5211-1 et suivants et l'article L.5711-1 ;

**Considérant** la possibilité pour un établissement public de coopération intercommunale, membre d'un syndicat mixte, de désigner au sein de l'organe délibérant dudit syndicat, un Conseiller municipal de chaque commune membre ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE) ;

**Considérant** la proposition faite lors du Conseil municipal ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**Article unique : Propose** à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines la désignation de deux Conseillers municipaux appelés à siéger, un comme membre titulaire et un comme membre suppléant, au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE).

**Les candidats sont :**

**Titulaire :**

- Aurélien PERROT

**Suppléant :**

- Housseem DHAOUADI

Deux candidatures ayant été présentées pour deux postes à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont donc désignés :**

**Titulaire :**

- Aurélien PERROT

**Suppléant :**

- Housseem DHAOUADI

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

- 2 AVR. 2026

**Ali RABEH**  
Maire de Trappes



*Ali Rabeh*